

Paris, le 18/01/2022

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JANVIER 2022

Les actionnaires de la Société DERICHEBOURG sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Jeudi 27 janvier 2022 à 16 heures 30 à l'Amphithéâtre de la Tour DERICHEBOURG, 51 Chemin des Mèches – 94000 CRETEIL

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte du projet de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 22 décembre 2021. L'avis de convocation comportant un rectificatif a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 12 janvier 2022 et dans le journal d'annonces légales Actu-Juridique.fr du 12 janvier 2022.

Ils sont consultables sur le site internet de la Société, à l'adresse suivante : www.derichebourg.com dans la rubrique « INFORMATIONS FINANCIERES », onglet « ASSEMBLEES GENERALES ».

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents et renseignements relatifs à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social et peuvent être consultés sur le site internet de la Société.

Eu égard aux incertitudes actuelles quant à l'évolution de la pandémie de la Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à l'assemblée générale mixte en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Par conséquent, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site internet de la Société (www.derichebourg.com) pour se tenir informés de toutes modifications éventuelles de ces modalités.

Code ISIN : FR 0000053381 - DBG